

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°28-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 31 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 25 mars 2026

Affichage Mairie : Mercredi 25 mars 2026

**PRESENTS** : THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

**ABSENTS EXCUSES** :

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Centre communal d'action sociale : nombre de membres et élection des membres issus du conseil municipal :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Le conseil d'administration du CCAS comprend le maire qui est le président de droit et en nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil mentionnées au 4ème alinéa de l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale, lors du renouvellement du CCAS.

Seuls les membres élus seront désignés lors de ce conseil.

Président	Membres élus par le conseil municipal	Membres nommés par M. le Maire
Alain THIVILLIER	Isabelle HANRIOT	Janique BARBET
	Anouchka CHAUVIN	Sylvie SILVESTRE
	Béatrice TOURNIER	Laurence SANDRIN
	Guy PERRIER	Véronique RAY-FONLUPT
	Marianne WAJS	Michaël CHAPOT - CEM
	Ségolène MOURETIN	Matthieu LARDJANE - FAM

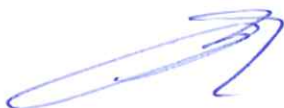
Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- DE CREER le centre communal d'action sociale selon les informations ci-dessus.
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

